



Zone de fauchage pres d'un jardin privé

Par **anibe**, le **29/05/2009** à **10:12**

Bonjour,
j'habite dans un lotissement , derriere chez moi une école , le terrain qui longe mon jardin est laissé en zone de fauchage , je recolte toutes les mauvaises herbes et suis allergique , as 'ton le droit de laisser pousser des herbes hautes à coté d'un jardin prive , merci de m'eclairer anibe

Par **chaber**, le **29/05/2009** à **16:34**

Bonjour,

A ma connaissance, si le terrain est envahi **de chardons** vous pouvez voir le propriétaire avec les arguments ci-dessous.

L'échardonnage n'est pas obligatoire, sauf arrêté municipal, mais le code rural en interdit la dissémination des graines

Par **anibe**, le **30/05/2009** à **09:01**

bonjour , ce terrain appartient à la commune et fait partie de l'école il sera fauché 2 fois par an m'a t'on dit, les herbes hautes longent mon grillage , et les graines de pissenlit volent , a t'on le droit de faire pousser de hautes herbes en ville , dans le cahier des charges du lotissement , c'est noté que nous devons mettre nos terrains uniquement en pelouse, alors pourquoi la

commune peut laisser son terrain en zone de fauchage , je ne comprends pas , merci de votre réponse. cordialement .anibe

Par **chaber**, le **31/05/2009** à **07:02**

Le cahier des charges du lotissement est une chose, le terrain du voisin une autre.

La commune procède à deux fauchages annuels, vous ne pouvez lui reprocher un manque d'entretien

Vous pouvez, s'il subsiste de hautes herbes le long du grillage, demander à celle-ci de les couper plus ras.

Par **anibe**, le **01/06/2009** à **21:09**

bonsoir , merci de votre réponse , apparemment la commune a donc le droit de mettre une zone de fauchage près d'un lotissement , je suis désolée car beaucoup de travail m'attend donc (désherbage), et bien au travail cordialement Anibe